



**FEDERATION DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**  
**SYNDICAT CGT DU CROUS CRETEIL**

**MOTION CA DU CROUS DE CRETEIL DU 11/03/16**

**TOUTE LA LUMIERE SUR LA PROCEDURE PARTICULIERE DE RECRUTEMENT POUR LE  
POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT**

La CGT veut, ici, dénoncer avec vigueur une méthode utilisée par la direction du CROUS DE CRETEIL et peu respectueuse de la réglementation.

Cette méthode a consisté à ne pas publier, durant plusieurs années, la vacance d'un poste (en l'occurrence ici celui de directeur adjoint du CROUS).

Le procédé se résume au fait qu'un cadre non habilité à occuper le poste en question a été installé sur ce poste en attendant de réunir les conditions requises afin de pouvoir le briguer.

De plus, la publication récente de l'offre d'emploi concernant ce poste a fini par être diffusée en catimini. Pourquoi, le comité technique qui a tenu une réunion le 18 février dernier n'a pas été avisé de cette diffusion d'offre d'emploi.

Cette manière de faire est parfaitement injuste pour les candidats possédant le potentiel depuis le début de la vacance de ce poste et qui remplissaient parfaitement les conditions pour pouvoir postuler pour cet emploi.

D'ailleurs, depuis la récente publication de l'offre d'emploi des candidats se sont manifestés et se sont, malheureusement, heurtés à une fin de non recevoir par de le directeur du CROUS au motif que le poste est réservé à un candidat interne.

Ce procédé malhonnête, dans son ensemble, doit être porté à la connaissance de la hiérarchie jusqu'au niveau ministre.

En outre, nous demandons, aux autorités hiérarchiques la suppression de la procédure de recrutement actuelle et la mise en œuvre d'une nouvelle procédure transparente et scrupuleusement conforme, en tous points, à la loi.

Enfin, la hiérarchie doit se déterminer sur le recrutement à un poste de ce niveau d'un cadre, qui non seulement a accepté la mise en sommeil, sur une très longue période, d'une offre d'emploi pour pouvoir en profiter lui-même au moment le plus opportun pour lui et qui de plus, n'hésite pas à menacer et à tenir des propos déplacés envers les délégués syndicaux.

Créteil, le 06 mars.